



Trop-perçu: erreur des assedics?

Par **Delphine**, le **26/01/2009** à **14:29**

Bonjour,

j'aimerais avoir des renseignements concernant un litige avec les assedics.

En effet, je me suis réinscrite en tant que demandeur d'emploi en avril 2008, après étude de mon dossier, ma demande d'ARE a été acceptée. Or, en septembre, je reçois un avis de remboursements de mes allocations perçues depuis avril car je n'aurai pas dû être acceptée. Ils font une erreur et je dois payer. Est-ce normal?

Cordialement

Delphine